

SIGNIFICATION DE LA FAFY ET SPECIFICITE MALGACHE

R.P. DUBOIS

L'Occidental, qui pour la première fois, entre en contact réel avec un Malgache est agréablement surpris : il trouve une sensibilité, une humanité toute proche de la sienne. Puis, si les contacts se poursuivent, c'est la déception : cette personne qu'il croyait si proche de lui, tout d'un coup, lui semble très différente. La spécificité du Malgache, parce qu'il ne l'a pas compris, au lieu de l'enrichir, établit entre lui et le Malgache une barrière qu'aucune vraie sympathie ne pourra franchir. Ce sont alors des malentendus qui risquent de s'élever de part et d'autre.

Pour saisir cette spécificité malgache, nous analyserons rapidement un rite caractéristique de Madagascar : la fafy, puis quelques aspects de la famille et du village.

Nous employerons les termes frère, sœur, au sens classificatoire, en parlant de parents également éloignés de la souche commune ; de même les termes père et fils, représentent des parents de générations différentes. Nous garderons sans le traduire le terme Zanahary qui exprime leur idée de Dieu, du Créateur.

I — Fafy

ou Re-situation sur le flux vital

Un beau matin, une mère se rend compte que sa fille a disparu : profitant de l'obscurité de la nuit, elle a pris la fuite pour se mettre en ménage contre le gré de ses parents. La mère part aussitôt à la recherche de sa fille. Au village, les commentaires vont bon train ; ce n'est pas tellement la manière cavalière de se mettre en ménage qui choque, ceci ne concerne que la fille et ses parents, mais le jeune homme et la jeune fille ont un ancêtre

commun, ils sont parents ; c'est là le grand scandale. On dit du jeune homme qu'il a coupé la parenté, qu'il a abimé sa sœur, qu'il a détruit ce qui constituait sœur sa sœur.

Quand la fille est de retour au domicile familial, le père convoque les cheveux blancs du clan où les deux fugitifs ont un ancêtre commun ; ils tiennent alors conseil ; le cas exige la *fafy*, ceci est évident, mais quelle solution adopter ? Faut-il par la *fafy* couper définitivement la parenté des deux jeunes gens, ou bien est-ce la relation conjugale qu'il faut couper pour rétablir la parenté ? C'est sur ce point que porte la discussion. S'il n'y a pas unanimité, ils renvoient la décision à un autre jour et convoquent d'autres anciens ; ils discutent alors de nouveau et en fin de compte les minoritaires se rangent à l'avis des majoritaires ; il y a unanimité.

Admettons qu'ils ont décidé de couper la relation conjugale ; le jeune homme devra alors fournir un bœuf. A l'encontre du bœuf du sacrifice, le bœuf de la *fafy* peut être efflanqué, avoir des défauts — queue coupée, œil crevé — à l'encontre du sacrifice également, on ne cherche pas un jour faste ; le rite aura lieu lorsque le jeune homme apportera le bœuf. Des jeunes gens tuent alors le bœuf couché à l'est de la maison du clan ; ils appellent ce bœuf « solo heloka », c'est-à-dire substitut du pécheur ; ils recueillent dans un bol le sang et l'amènent dans la maison du clan où se trouve assise la jeune femme, face à l'Est. L'ancien du clan, d'une voix forte, s'écrit : « La raison pour laquelle on vous a appelé O Zanahary est que vous avez fait les hommes ; quand ils sont coupables, quand ils ont glissé, c'est vous qui les relevez. Ces enfants ont péché, ils étaient frère et sœur et sont devenus époux. Ce ne sont pas des mœurs d'humain cela, aussi ils se repentent, le frère asperge sa sœur. C'est une chose que vous Zanahary, avez appris à nos ancêtres, ceux-ci l'ont conservé et l'ont transmis jusqu'à ce jour. Et vous autres les ancêtres de ces enfants, ils ont péché vos enfants et petits enfants, c'est vous qui êtes leur source commune. Je vais renouer la parenté car je n'ose pas encore la couper. » Il s'adresse à la jeune fille : « Quant à vous vous serez féconde et prospère ; surtout ne recommencez plus à l'avenir, car vous êtes pure. » — Avec la queue de bœuf, l'ancien fait couler par trois fois le sang du bœuf sur la tête de la femme. Elle n'est plus l'épouse du jeune homme mais de nouveau sa sœur.

S'ils avaient été frère-sœur à un degré beaucoup plus éloigné, les anciens auraient adopté la solution opposée : la *fafy* aurait coupé alors la parenté ; l'homme et la femme n'auraient plus été frère-sœur, mais époux-épouse.

Ne croyez pas toutefois que la *fafy* soit un rite de levé de tabou sexuel : elle existe en des cas où il n'y a eu aucune relation sexuelle ; ainsi un fils qui aurait injurié gravement son père serait soumis au rite de la *fafy*. Et si pour définir la nature exacte

de ce rite, on constitue un catalogue complet des situations concrètes qui ont nécessité une fafy, on s'aperçoit qu'elles se ramènent toutes à deux types de conflit : un frère et une sœur qui deviennent époux et épouse, un père et un fils qui deviennent égaux. Ces conflits, si la parenté est proche, sont ressentis comme extrêmement graves. Cette femme qui est à la fois sœur et épouse d'un même homme, cet homme qui est à la fois fils et égal d'une même personne, sont devenus inintelligibles, absurdes, ils ne savent plus ce qu'ils sont, l'ambiguïté de leur être est totale ; ils se sentent alors menacés dans leur existence, l'angoisse les saisit ; il se sont dé-situés sur le flux vital (de fils, il est devenu égal, frère), ce flux vital dès lors, ne pourra plus s'écouler par eux et en eux, leur fécondité, leur santé, leurs richesses sont compromises.

Seule la fafy pourra résoudre la crise, car elle supprimera entre les deux protagonistes, une des deux relations conflictuelles.

Mode d'efficacité de ce rite.

Quel est le mode d'efficacité de ce rite ? Est-il purement magique ? Qui purifie ? Qui coupe la parenté ou le lien conjugal ? les Anciens qui décident de la fafy ? les Ancêtres qui sont invoqués ? ou Zanahary ?

Voici les questions que j'ai posées aux Anciens et leurs réponses.

— Vous appelez les Ancêtres ceux qui sont à l'origine de la parenté, est-ce eux qui coupent la parenté ?

Les Ancêtres sont comme nous, les Anciens, des « demandeurs ». Les Anciens demandent aux Ancêtres de les accompagner dans leurs demandes au Créateur, mais seul Zanahary coupe la parenté ou la renoue.

— Ce sont pourtant les Anciens qui décident si la fafy coupera la parenté ou la renouera ?

Oui et Zanahary entend la voix des Anciens.

— Zanahary se soumet donc à la décision des hommes ?

C'est Zanahary qui éclaire l'esprit des Anciens assemblés. Les Anciens, aidés des Ancêtres, apportent à Zanahary la requête, qui elle-même est un conseil de Zanahary, et c'est Zanahary seul qui purifie, coupe ou renoue la parenté ; seul Zanahary peut en définitive donner la bénédiction bénéfique ».

— Quand il y a un accouchement difficile provoqué par une faute contre la parenté, qui en est la cause, les Ancêtres ou Zanahary ?

« Les Ancêtres demandent au Zanahary de punir les délinquants. »

Ainsi, seul Zanahary agit efficacement dans ce rite, mais il agit à la demande des Anciens et des Ancêtres, et son action s'opère à travers un rite qui symbolise son action ; la mort du bœuf signifie et réalise la mort du moi-pécheur. L'aspersion du sang

signifie et réalise la réintégration dans le flux vital. Le sang doit venir du bœuf mort, car la vie nouvelle ne peut jaillir que de la mort du moi-pécheur. La fafy est un rite de mort et de résurrection.

Ont-ils la notion de péché ?

La personne qui transgresse un interdit de parenté commet-elle une faute sociale ou un péché contre Dieu ?

Cet interdit a été donné aux ancêtres par Dieu ; sa transgression amène la punition de Dieu et seul Dieu par le rite de la fafy peut réparer la faute. Il s'agit donc d'un péché contre Dieu.

Y a-t-il pour eux d'autres péchés ? De celui qui a tué quelqu'un ils disent : « il est étonnant cet individu, il n'a pas peur de Zanahary ». Si la peur du Créateur devrait arrêter le meurtrier, c'est que le meurtre est considéré comme un péché. Par contre, vol, adultère, etc., nous semblent être pour eux une faute contre le prochain, mais pas un péché contre le Créateur. Ils ne connaissent que deux péchés contre Dieu : tuer et détruire une parenté proche.

Peu de peuples sont arrivés à la vraie notion de péché contre Dieu. Chez beaucoup, la notion de faute coexiste avec la notion de Dieu, sans que cette dernière soit suffisamment présente pour influencer leur conduite et leur donner l'idée de responsabilité devant Dieu. Si les Malgaches ont découvert l'idée de péché, c'est qu'ils ont mené plus directement Dieu à leur vie ; elle est une preuve de leur familiarité exceptionnelle avec le Créateur.

Ce qu'est pour eux Zanahary.

Ce Zanahary, les prières de la fafy comme les explications de ce rite par les Anciens, nous l'ont révélé conçu comme le Dieu de la fécondité, la fécondité des hommes comme de celle des animaux et de la terre. Il est le Créateur permanent, le Dieu de toute vie. Mais c'est aussi le Dieu qui pardonne les offenses des hommes et le Dieu qui éclaire leur esprit.

Aussi les hommes le considèrent comme un Père. Devant une rizière qui fournit une mauvaise récolte située à côté d'une belle rizière, ils disent souvent : « Zanahary a beaucoup d'enfants. Il ne peut s'occuper d'eux tous ».

Dans les dangers, ils l'invoquent ; sauvés de ce danger, ils diront immanquablement à leurs proches : « Je remercie Zanahary qui m'a tiré de ce danger ». Dans les grandes occasions, ils le remercient par le sacrifice.

Ils sont tellement convaincus de l'omnipuissance de Zanahary, que devant toute habileté humaine, ils reconnaissent instinctive-

ment un don du Zanahary ; devant quelqu'un qui chante très bien ou à la vue d'un médecin-magicien considéré comme puissant, d'un enfant qui réussit dans ses études, d'un ancien qui parle très bien en public, ils s'exclameront : « c'est vraiment une chose donnée par le Zanahary ».

Ils ne se révoltent jamais contre leur destin « c'est mon destin, c'est ce que Zanahary m'a donné » disent-ils ; il y a de la fatalité devant la toute puissance de Zanahary, mais il y a plus que de la fatalité, il y a une confiance, un abandon au Père Suprême.

On ne peut mieux résumer leur attitude vis-à-vis du Créateur que par ces mots que me disait un ancien non-chrétien « Nous autres Malgaches, nous nous appuyons sur Zanahary pour toute notre vie, mariage, naissance, fertilité de la terre, etc. ».

Premières approches de leur vision du monde.

Au cours de cette analyse trop rapide de la fafy, les Malgaches nous sont apparus comme des êtres essentiellement *situés sur le flux vital*. La source ultime de ce flux vital, c'est le Créateur ; ce courant passe ensuite par les ancêtres puis les anciens vivants et se continue dans les enfants et petits enfants.

Leur situation respective sur ce flux vital détermine leurs relations ; elle est l'expression de la volonté du Créateur et comme telle, règle de moralité : si on est frère-sœur, c'est-à-dire si on reçoit ensemble le même flux vital, on ne peut le transmettre ensemble et devenir époux-épouse ; si on est inégalement distant de la souche commune — si on est père-fils — on ne peut s'égaliser. Telle est la loi du Créateur.

Ces deux impératifs s'imposent avec force ; on ne peut tolérer que 2 personnes soient à la fois frère-sœur *et* époux-épouse, père-fils *et* égaux. Sinon, c'est le péché contre nature et contre Dieu, on déchoit de sa nature d'homme, les Ancêtres interviennent auprès du Créateur pour réclamer une sanction et aussitôt Celui-ci tarit le flux vital humain comme terrestre.

Seule la fafy peut porter remède et rétablir la situation. Notons — et ceci est très caractéristique de Madagascar — que le remède ne sera pas nécessairement un retour à la situation d'avant la faute. Les anciens, éclairés par le Créateur, choisissent entre les deux relations conflictuelles, celle qui sera la plus forte, et le Créateur, par le rite de la fafy, restituera les délinquants sur le flux vital. Cette nouvelle naissance enlève l'ambiguïté, le péché est source de bénédictions.

II — Famille

ou unification ontologique des personnes

Poursuivons notre analyse en considérant le Malgache dans la famille.

Identification par le flux vital.

En parlant de son enfant, le Malgache dira : « aiko ity », lui, c'est moi. Il emploiera la même expression pour son père, sa mère, ses frères et sœurs et son épouse ; d'eux tous il dira : « eux, c'est moi ».

Cette identification ne supprime pas la responsabilité personnelle des actes : si sa sœur devient sorcière — et par conséquent mérite la mort — le frère ne sera pas inquiété ; on dit en effet « chacun a sa tête ».

Ainsi, le Malgache affirme qu'il *est* son père, sa mère... tout en ayant parfaitement conscience d'être autre que son père, sa mère. Nous nous trouvons en présence de ce que Lévy-Bruhl appelait la mentalité mystique, celle qui voit d'abord et au premier plan l'identité de deux personnes, ce qui ne l'empêche pas d'avoir aussi conscience de la distinction ; mais cette distinction, il la laisse dans l'ombre, elle est pour lui secondaire, il ne s'en occupe pas, du moins au moment où il affirme son identification ; il saisit — et c'est cela qui occupe tout le premier plan de sa conscience — qu'il *est* l'autre ; et pour lui « le verbe être », écrivait Lévy-Bruhl, « n'a pas le sens ordinaire de la copule dans les langues que nous parlons. Il signifie autre chose et davantage. Il enveloppe la représentation d'une participation vécue, d'une sorte de symbiose par identité d'essence ».

Notre esprit occidental abstrait, sépare, approfondit, mais souvent ne sait plus unir. Eux, voient la globalité, la totalité, et l'unité.

Pour les Malgaches, cette participation vécue, cette identité *ontologique* repose sur quelque chose d'objectif, elle est le fruit d'un flux vital commun. « Seuls la parenté et le mariage rendent un les personnes » disent-ils souvent. Le flux vital reçu ensemble — la parenté — ou transmis ensemble — le mariage — identifient ontologiquement les personnes, au point qu'ils peuvent dire : « lui, c'est moi ».

Néanmoins, l'identification de la parenté, et l'identification du mariage sont toutes différentes puisque conflictuelles. Essayons de les analyser.

Identification de parenté.

L'homme en parlant de sa sœur dira : « olona raika izahay », nous sommes une personne unique. L'expression est forte, étonnante pour un esprit occidental, mais nullement hyperbolique. Tous les Ancêtres de ma sœur étant mes ancêtres et tous mes Ancêtres étant les siens, nous sommes faits exactement du même flux vital, nous sommes un même être. Et si ma sœur engendre un enfant,

cet enfant ne sera pas mon neveu, — ce terme n'existe pas en malgache —, il sera mon fils : étant ontologiquement une seule personne avec ma sœur, lorsqu'elle enfante — ce qui est un acte ontologique — je suis indissociable d'elle et j'engendre avec elle.

Si le mari de ma sœur meurt, j'élève ses enfants qui sont mes enfants. Et lorsque plus tard on viendra me demander en mariage une des filles que j'ai élevées, si je suis poli, je dirai, « je vais réfléchir ». J'appelle alors la famille de mon beau-frère et lui dis : « on demande notre fille en mariage, moi, je suis femme, j'ai élevé l'enfant, mais vous vous êtes homme c'est à vous de décider. » La première fois que j'ai entendu un homme dire « moi, je suis femme », j'ai cru avoir mal compris ; pourtant c'est tout-à-fait logique de leur part : étant une seule personne avec ma sœur, lorsqu'elle engendre, j'engendre avec elle ; mais sa génération est une maternité, c'est donc à cette maternité que je participe, je suis co-mère de cet enfant ; devant lui, je suis donc femme. Ainsi lorsque je dis que ma sœur et moi, nous sommes une personne unique, il ne s'agit donc pas d'une hyperbole, mais d'une réalité ontologique.

De son père, de sa mère, de ses enfants, de ses frères et sœurs, le Malgache dira « olona raika izahay » nous sommes une personne unique.

Mais à l'intérieur de cette personne unique, chaque individu garde sa place propre sur le flux vital, les uns plus proches de la source que les autres ; et nous avons vu quelle crise provoquerait une modification de cette hiérarchie : un fils qui s'égaliserait avec son père détruirait la parenté. Ainsi cet être unique ne détruit pas la hiérarchie des personnes qui la constitue ; il ne détruit pas non plus, nous l'avons vu plus haut, la responsabilité individuelle.

Plusieurs personnes qui sont une seule personne, à plusieurs être « un » ontologiquement, voilà ce qu'est pour eux la parenté. Détruire la parenté, c'est détruire cette unité.

Identification de génération.

Venons-en maintenant à l'identification époux-épouse. De son épouse, l'homme dira « raika aina izahay », elle et moi nous sommes un quant à l'aina. Ce quant à « indique que l'identification n'est pas totale, mais limitée à l'aina ». Le mot « aina » n'a pas d'équivalent en français ; les dictionnaires le traduisent par le mot vie, mais il est plus que cela ; le mot aina signifie à la fois, la vie, le corps dans lequel vit cette vie et le moi possesseur de cette vie, et, suivant le cas, ce mot évoque d'abord l'une des trois idées sans négliger toutefois les autres. Ainsi, la limitation de l'identification introduite par le « quant à » est en partie neutralisée par l'extension du mot aina. Essayons de préciser existentiellement cette première indication morphologique.

L'époux et l'épouse ne sont jamais parents — s'il y avait eu autrefois une parenté, la *fafy* l'aurait coupée — ils sont donc au départ autres, étrangers l'un et l'autre. Mais la génération les unit : l'acte sexuel les rend « raika aina », un quant au corps, ce corps expression du moi. L'enfant les unit également, puisque devant ce même enfant chacun d'eux se retrouve en lui et dit de lui : c'est moi ; s'identifiant au même enfant, ils sont ainsi identifiés l'un à l'autre. En devenant à deux, source unique d'un même flux vital, ils deviennent « un » ontologiquement ; aussi cette identification est-elle ressentie comme indélébile : le renvoi d'une épouse, la mort même, ne peuvent effacer cette union ; ainsi, si un veuf peut se remarier avec la sœur de la défunte, il ne pourra jamais s'unir avec une nièce ou une tante de la défunte ; sa première union l'en empêche. La relation conjugale rend donc « un » ontologiquement les époux.

Mais à l'intérieur même de cette unification des époux, la génération affirme leur altérité. L'union sexuelle est une union de sexes différents ; cette complémentarité est ontologique puisque source de vie ; elle se continue devant l'enfant : l'homme devant cet enfant s'affirme père, la femme, mère, donc autre ontologiquement. Ainsi, si la génération identifie l'époux et l'épouse, cette identification ne détruit pas la complémentarité ontologique, donc l'altérité des époux. A deux on devient un seul être mais dans cet être unique, on demeure ontologiquement complémentaire, donc différent. C'est cette unité qui ne détruit pas l'altérité, qu'ils essaient d'exprimer par la formule : un quant à l'aina. L'homme ne dira pas de sa femme, comme il le disait de sa sœur, nous sommes un, mais il dira « nous sommes un quant à l'aina ». L'homme est ontologiquement « un » avec sa sœur ; il est uni ontologiquement avec sa femme. Pour sa sœur, il éprouve un amour d'unité, pour son épouse, un amour d'union.

La raison du conflit des deux identifications.

Arrivés à ce point de notre analyse, il n'est plus difficile de comprendre pourquoi la relation de parenté et la relation sexuelle *sont conflictuelles*. La parenté, pour les Malgaches, est une unité ontologique des personnes. La relation sexuelle, elle, est une affirmation de complémentarité ontologique donc d'altérité ; introduire cette relation entre deux parents, c'est affirmer que ces deux parents sont « autre », donc pas « un », c'est détruire l'unité de ces personnes, c'est-à-dire leur parenté. C'est pourquoi la relation sexuelle introduit une altérité dans l'unité ontologique de la parenté et ces deux relations sont métaphysiquement incompatibles.

Les raisons du choix des anciens.

Nous venons de raisonner comme si la parenté était totale, comme s'il s'agissait de frère et sœur au premier degré. Mais si la parenté est éloignée, au 9° degré par exemple, le flux vital commun entre l'homme et la femme est tenu ; leur unité ontologique n'atteint qu'une petite partie de leur être ; dès lors, l'éventualité d'une union conjugale entre eux serait considérée comme bénéfique : d'une unité ontologique faible, ils passeraient à une union ontologique forte ; ils seraient dans le mariage plus « un » qu'ils ne l'étaient par la parenté ; dans ce cas les anciens n'hésiteraient pas à adopter la fafy qui couperait la parenté et ils diraient que ce mariage plaît aux ancêtres. Par contre, si le flux vital commun est important, et qu'ils sont parents au 4° degré, leur identification concerne une trop grande partie de leur moi pour qu'il soit possible de la détruire. Les anciens choisiraient la fafy qui renoue la parenté. Le but de la fafy est de réinsérer les individus dans le flux vital de manière à obtenir entr'eux le maximum de communion. A plusieurs être « un » ontologiquement, voilà le grand souci qui éclaire toute la conduite des anciens en cas de conflit.

La valeur suprême.

Une constatation lourde de signification est apparue au cours de cette étude : une faute leur paraît d'une gravité si exceptionnelle qu'elle constitue à leurs yeux — en dehors du meurtre — le seul péché contre Dieu. Détruire une parenté, tel est ce péché.

Puisqu'aucune faute sur terre — toujours en dehors du meurtre — ne peut être comparée en gravité à ce crime, il faut supposer que le bien détruit par ce péché leur paraît comme leur valeur suprême. Or le bien détruit, c'est la parenté proche, c'est-à-dire, à plusieurs êtres, une seule personne. Ainsi après l'existence, leur valeur suprême est l'unification ontologique des personnes. Le Malgache ne se réalise pleinement qu'en devenant avec d'autres une réalité supérieure, ontologique.

III — Le VILLAGE ou unification sociale des personnes

Si notre étude s'arrêtait ici vous pourriez traiter les Malgaches de racistes. Poursuivons donc nos investigations et nous retrouverons, en dehors de la famille, dans le village par exemple, le même souci d'unification.

Deux familles Merina originaires de Tananarive s'installent dans un village Antaimoro ; n'étant pas unis ni par des Ancêtres communs, ni par des enfants communs, à leur arrivée, ils sont parfaitement étrangers aux gens du pays. Lors des morts du village,

le premier Merina ne participe pas à la récolte de riz et d'argent faite pour recevoir les visiteurs, le second y participe ; lors des palabres, le premier feint de les ignorer, le second même s'il n'a pas le temps d'y aller s'excuse et dit « ce que vous aurez décidé, je l'accepte ». Au bout de plusieurs mois, le premier Merina est toujours étranger au village, et le village l'ignore, le second fait partie du village au même titre que les Antaimoro, il a les mêmes prérogatives qu'eux ; le village participera à ses joies et à ses peines ; les gens du village diront qu'avec lui ils sont parents ankapobe, en gros, ils parlent d'une parenté de village. Bien que racialement différent des Antaimoro ce Merina est devenu avec eux « un quant aux joies et aux tristesses, un quant à la volonté commune ». La volonté commune, permise par le voisinage, a unifié socialement des personnes racialement différentes.

Ainsi même là où le flux vital commun n'existe pas pour unifier ontologiquement les personnes, le désir d'unification demeure, et si cet idéal trouve sa réalisation privilégiée dans la famille, la famille n'épuise pas cet idéal, il ne se laisse pas enfermer par elle, il la dépasse largement, il s'étend à tout homme que l'on côtoie.

Se retirer dans sa tour d'ivoire, vivre juxtaposé aux autres, sans former avec eux une communauté, c'est déchoir de sa dignité d'homme, c'est devenir une bête, un bœuf, un chien. Les animaux sont des individus juxtaposés, les hommes, des individus qui s'unifient en communauté. C'est dans cette possibilité — ce devoir même — de s'unifier avec ses semblables que l'homme est hôte et non animal.

Pour situer la spécificité chinoise dans le concert des civilisations le Père Houang écrivait : « S'il nous est permis de définir l'âme grecque par sa curiosité intellectuelle, l'âme romaine par son esprit juridique, l'âme indienne par son rêve métaphysique, et l'âme hébraïque par sa foi religieuse, nous pouvons peut-être caractériser l'âme chinoise par son goût de l'harmonie ». Nous pouvons ajouter l'âme malgache qui elle se caractérise par son besoin impérieux de créer l'unité des hommes qui vivent côte à côte.

Pour lui, l'homme n'est complètement homme que lorsqu'il s'unifie avec ceux qui l'entourent.

C'est la grande intuition des Malgaches et l'essentiel de leur message. Souhaitons que les Occidentaux puissent comprendre ce message et en tirer enseignement.